

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

11 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Délibération n° ADM / 2025 / 1 : Réalisation d'un schéma directeur cyclable

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 mars à 16h30, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
23 mars 2024

**NOMBRE DE
DELEGUES :**
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 18

**SECRETAIRE DE
SEANCE :**
Nadège NAZE

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre BARRET
M. Marc BOTIN
M. Dominique BOURREAU
M. Paul-Antoine de CARVILLE
M. Pascal CROU
M. Michel GRASS
M. Michel JOUAN
M. Sébastien KARCHER
Mme Simone MANGEON
Mme Nadège NAZE
M. André PITOU
M. Gilles SABATTIER
M. Nicolas SORET
M. Thierry SPAHN
M. Lionel TERRASSON

SUPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Michel JOLY
M. Guy BOURRAS
Mme. Catherine TOULLIER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTHAULT
M. Jean-François CHABOLLE
Mme Frédérique COLAS
M. Jérôme CORDIER
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD
Mme Nicole LANGEL
M. Luc MAUDET
M. Marcel MILACHON
M. Gilles-Maximes POIBLANC

Contexte :

Pour répondre à des enjeux et objectifs environnementaux forts, un travail nécessaire autour de la décarbonation des trajets domicile-travail doit être mené. Il s'agit de construire un système de mobilité permettant de pouvoir permettre à chacun, en fonction de son lieu d'habitation, de travail, de ses capacités physiques et de ses envies, de pouvoir accéder à une offre de déplacement alternative. Chacun des différents pôles identifiés au titre du SCOT doit avoir la capacité d'accueillir ces offres de mobilité, avec des niveaux de services adaptés.

Certains publics vivant sur le territoire doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Ils sont en effet menacés par un possible isolement pouvant résulter de leur impossibilité à accéder à une offre de déplacement. C'est le cas notamment des personnes âgées, en raison de leur faible motilité et d'une possible fracture numérique, des personnes à faible revenu, pour lesquelles le modèle de la voiture individuelle devient aujourd'hui un gouffre financier, et des publics en insertion, pour lesquelles la question des mobilités peut constituer un vrai frein.

La thématique cyclable doit alors s'intégrer pleinement dans ces différentes logiques et constituer une des briques d'un futur « système de mobilités » du Nord de l'Yonne. Pour cela, il est nécessaire de développer les 3 axes principaux d'une politique vélo que sont le développement de l'infrastructure, l'installation de service vélo et la communication et la sensibilisation.

La réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable à l'échelle du PETR du Nord de l'Yonne vient répondre à un besoin largement identifié par les politiques publiques menées jusqu'à lors. Il s'agit en effet d'une des orientations politiques identifiées dans le cadre du COT du Nord de l'Yonne. Il viendrait, en plus, compléter et affiner les travaux menés dans le cadre du SDMAS du CD89. Cette déclinaison à une échelle locale de ces mêmes stratégies répondrait à plusieurs enjeux plus opérationnels et répondants aux besoins des populations.

D'abord, il permettrait de penser une stratégie d'aménagement du territoire en lien direct avec les infrastructures existantes ou en projet : V55 et aménagement des anciennes voies ferrées Courtenay – Sens – Troyes. Il apparaît comme nécessaire de développer des cheminements rabatants vers ces infrastructures pour accentuer leur dimension utilitaire et répondre aux besoins des populations vivant le territoire. De plus, il viendrait alimenter les travaux menés par la CAGS depuis 2021 et la création de son schéma communautaire et permettrait d'imaginer et de dimensionner ses connexions avec les territoires périphériques. Ensuite, comme le suggère le SCOT, le schéma permettra de porter une attention particulière aux polarités qu'il identifie comme telles et à leurs cheminements via les modes doux. Enfin, le schéma apportera une réflexion intermodale visant à faire du vélo une des briques d'un système de mobilité global (logique de rabattement vers les gares et de potentielles aires de mobilité).

Organisation

1. Gouvernance

Un marché public sera lancé afin de choisir un prestataire pour la réalisation de l'étude.

Le pilotage du schéma directeur cyclable est assuré par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du nord de l'Yonne. Les organes de gouvernance du projet viseront à réunir les équipes techniques ainsi que les élus concernés et motivés par la thématique. Ces mêmes élus devront constituer un noyau d'ambassadeurs de la démarche. La réalisation de ce schéma sera de plus l'occasion de développer des habitudes de travail sur la thématique mobilité entre les membres constituant le PETR. Les acteurs socio-économiques composant le territoire devront nécessairement être impliqués dans la réalisation de l'étude : entreprises, associations, usagers du vélo... Pour ce faire le PETR a imaginé l'organisation suivante :

- La maîtrise d'ouvrage est portée par le PETR du Nord de l'Yonne
 - Le bureau et le comité syndical du PETR seront les instances de validation du schéma
 - Le binôme d'élus en charge du suivi de l'étude et le chargé de mission du PETR seront les référents de la mission
 - Le PETR sera accompagné par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet AVELO3. L'ADEME sera associée à la mise en œuvre de la mission.

- Deux instances permettant la validation des éléments lors de chaque fin de phases seront constituées sous forme de comité technique et de comité de pilotage. Le comité de pilotage, plus restreint, aura pour objet l'arbitrage final des propositions réalisées par le prestataire. Ces deux comités seront composés :
 - Des représentants des 5 EPCI
 - Du PETR du Nord de l'Yonne
 - Des services de l'ADEME
 - Des services du Département de l'Yonne
 - Des services de la région Bourgogne-Franche-Comté

2. Déroulé de l'étude

L'étude visera à définir une stratégie de planification territoriale concernant les mobilités actives à l'échelle des 5 EPCI constituant le PETR du Nord de l'Yonne. Cette stratégie permettra de faire croître la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien et répondra donc à des enjeux environnementaux et sociétaux.

L'étude comportera 3 phases :

Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic territorial

Phase 2 : Définition d'une stratégie commune : maillage d'infrastructures cyclables et plan d'actions

Phase 3 : Réalisation du schéma directeur cyclable : chiffrages et planification phasée des aménagements et services, suivi et évaluations.

3. Financements

Après benchmark, le coût de ce type d'étude se situe autour de 70 000 €.

Financement du schéma sur la base de 70 000 euros

Acteur	%	Montant potentiel
PETR	20 % min	14 000 €
AVELO3	50 % max	35 000 €
FNADT	30 % max	21 000 €

Reste à charge PETR, répartition par EPCI en fonction du nombre d'habitants et du potentiel fiscal

EPCI	%	Montant (€)
CAGS	51 %	7 147
CCJ	18 %	2 519
CCGB	12 %	1 745
CCYN	14 %	1 912
CCVPO	5 %	677

Vu l'exposé du Président

Vu les articles L 2111-1 et suivants du code de la commande publique

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'après estimation du besoin, il convient de passer un marché public en procédure adaptée ;

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Gilles SABATTIER et Nicolas SORET comme pilotes politiques de la mission
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à lancer la consultation en procédure adaptée pour le schéma Directeur Cyclable à l'échelle du PETR du Nord de l'Yonne
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant à procéder la signature du marché et de tout document contractuel y afférent avec le candidat retenu.

Le Président

Nicolas SORET



La secrétaire de séance

Nadège NAZE